



# NOS FORMATIONS SOCIALES PAR L'APPRENTISSAGE !





## L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Pendant la durée du contrat, un maître d'apprentissage est désigné.

Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus vous pouvez suivre une formation en alternance d'une durée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu en apprentissage, les personnes ayant la qualité de travailleur handicapé (un référent handicap est nommé au sein du CFA), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Le contrat d'apprentissage prend la forme d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée. La durée du contrat (ou de la période d'apprentissage, si le contrat est conclu à durée indéterminée) est entre 6 mois et 3 ans selon la formation, il peut démarrer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Le rythme de l'alternance Centre de formation/Entreprise dépend de la durée de la formation théorique, différente d'un diplôme à l'autre. Dans tous les cas, la durée passée en formation ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.



## L'APPRENTISSAGE, COMMENT ? PREMIÈRES ÉTAPES

### 1. Je m'inscris sur Parcoursup

(afin de sécuriser le parcours, il est préférable de s'inscrire également sur la voie directe), uniquement pour les formations indiquées avec \* sur le tableau ci-contre.

### 2. Je participe à une réunion d'informations :

les mercredis, de 14 à 16h  
Inscription en ligne sur le site web faire-ess.fr, rubrique Apprentissage

### 3. Je recherche un employeur

J'active mon réseau familial, amical, professionnel en partageant mon projet, afin de trouver un employeur  
Au printemps je débute ma recherche d'emploi pour trouver mon contrat d'apprentissage. Je sollicite des immersions professionnelles (stages)

# L'APPRENTISSAGE, C'EST UN CONTRAT DE TRAVAIL, UNE FORMATION ET UNE RÉMUNÉRATION

## Une formation en apprentissage pour quels avantages ?

L'apprentissage, c'est une porte d'entrée dans le monde du travail et l'opportunité de bénéficier de l'accompagnement et de l'expérience d'un professionnel qualifié. Dans le cadre d'une démarche d'entreprise de gestion des emplois, c'est une opportunité forte d'insertion professionnelle. Un salaire qui augmente avec l'âge et à chaque nouvelle année d'exécution du contrat.

Un statut de salarié à part entière dans l'entreprise. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés. Cependant, l'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels et le temps de formation au CFA est compris dans le temps de travail effectif.

| Salaires Code du Travail | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année |
|--------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Avant 18 ans             | 27 % du SMIC           | 39 % du SMIC           | 55 % du SMIC           |
| 18 – 20 ans              | 43 % du SMIC           | 51 % du SMIC           | 67 % du SMIC           |
| 21 – 25 ans              | 53 % du SMIC           | 61 % du SMIC           | 78 % du SMIC           |
| 26 ans et plus           | 100 % du SMIC          | 100 % du SMIC          | 100 % du SMIC          |

| Secteur Associatif * | 1 <sup>ère</sup> année | 2 <sup>ème</sup> année | 3 <sup>ème</sup> année |
|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Avant 18 ans         | 30 % du SMIC           | 45 % du SMIC           |                        |
| 18 – 20 ans          | 50 % du SMIC           | 60 % du SMIC           | 70 % du SMIC           |
| 21 – 25 ans          | 65 % du SMC**          | 75 % du SMC**          | 85 % du SMC**          |
| 26 ans et plus       | 100 % du SMIC          | 100 % du SMIC          | 100 % du SMIC          |

\* Exclusivement employeurs relevant de NEXEM, FEHAP et CROIX-ROUGE. Pour les diplômes ES-EJE-ME-CESF

\*\* Salaire Minimum Conventionnel



# LES FORMATIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE ACCESSIBLES À L'APPRENTISSAGE EN 2021



FABRIQUE DE SAVOIRS SOLIDAIRES

| Niv. | Formation                                                                                             | Diplôme  | Pôle de formation                                       | Nombre d'heures** | Durée de la Formation** |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| 3    | Accompagnant Educatif et Social                                                                       | DE AES   | IRTS Montpellier                                        | 525               | 10/15 mois              |
| 4    | Titre de Moniteur d'Atelier                                                                           | Titre MA | IRTS Montpellier                                        | 441               | 1 an                    |
|      | Moniteur Educateur                                                                                    | DE ME    | IRTS Perpignan<br>Et partenariat avec CEMEA Montpellier | 950               | 2 ans                   |
|      | Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale                                                     | DE TISF  | IRTS Montpellier                                        | 950               | 2 ans                   |
|      | Médiateur social (PROJET)                                                                             | Titre MS | IRTS Montpellier                                        | 266               | 8 mois                  |
| 5    | Brevet de Technicien Supérieur en Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social*           | BTS SP3S | IRTS Montpellier                                        | 1350              | 2 ans                   |
| 6    | Assistant de Service Social*                                                                          | DE ASS   | IRTS Montpellier<br>IRTS Perpignan                      | 1740              | 3 ans                   |
|      | Educateur de Jeunes Enfants*                                                                          | DE EJE   | IRTS Montpellier<br>IRTS Perpignan                      | 1500              | 3 ans                   |
|      | Educateur Spécialisé*                                                                                 | DE ES    | IRTS Montpellier<br>IRTS Perpignan                      | 1450              | 3 ans                   |
|      | Educateur Technique Spécialisé*                                                                       | DE ETS   | IRTS Montpellier                                        | 1200              | 3 ans                   |
|      | Conseiller en Economie Sociale et Familiale                                                           | DE CESF  | IRTS Montpellier                                        | 540               | 1 an                    |
| 7    | Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale | CAFDES   | IFOCAS                                                  | 700               | 30 mois                 |
|      | Ingénierie Sociale                                                                                    | DEIS     | IFOCAS                                                  | 700               | 3 ans                   |
|      | Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire                                             | DEESS    | IFOCAS                                                  | 399               | 18 mois                 |

\* Inscription à la formation sur Parcoursup

\*\* Pour un cursus complet

## L'APPRENTISSAGE, C'EST UNE VOIE D'EXCELLENCE VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE



### AVANTAGES ET AIDES POUR L'EMPLOYEUR

La rémunération de l'apprenti permet de bénéficier de la réduction générale de cotisations patronales (réduction Fillon).

Si l'entreprise compte moins de 11 salariés, une exonération :

- De la taxe sur les salaires,
- De la taxe d'apprentissage,
- De la participation à la formation continue et à l'effort de construction.

Les aides ont été fusionnées en une seule et est versée par un guichet unique (ASP).

S'y ajoutent, si l'entreprise compte moins de 250 salariés et que la formation vise l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle dont le niveau est au plus celui du

baccalauréat une aide unique à l'apprentissage, de :

- 4 125 euros pour la première année du contrat,
- 2 000 euros pour la deuxième année du contrat,
- 1 200 euros pour la troisième année du contrat.

L'absence de versement de l'indemnité de précarité (10 %) au terme du contrat conclu à durée limitée.

La non prise en compte de l'apprenti dans les effectifs pendant toute la durée du contrat ou de la période d'apprentissage du CDI, sauf pour la tarification « Accident du travail ».

Le financement par l'OPCO de la formation pédagogique de l'apprenti versé directement au CFA.

Des démarches simplifiées et un accompagnement par le CFA de l'Intervention sociale.

Des aides spécifiques pour les employeurs d'apprentis en situation de handicap.

# 5 RAISONS

## de choisir l'apprentissage



- Un diplôme reconnu
- Apprendre en pratiquant
- Une formation gratuite
- Une expérience professionnelle complète
- Un salaire chaque mois



### Permis de conduire

500 € d'aide pour les jeunes en contrat d'apprentissage



## CFA DE L'INTERVENTION SOCIALE

[apprentissage@iats.fr](mailto:apprentissage@iats.fr)  
04 34 08 73 80  
[www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

Contact référent Handicap :  
[magali.galizzi@iats.fr](mailto:magali.galizzi@iats.fr)

1011, rue du pont de Lavérune  
CS70022. 34077 Montpellier cedex 3

